

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

**POINT N° 572****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme la Maire expose :

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE Nadège FLORENTZ** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN